

LES INUITS DU NUNATUKAVUT S'OPPOSENT AU PROJET DE CONSTRUCTION DE BARRAGES SUR LE FLEUVE CHURCHILL

SAINT-JEAN, T.-N.-L. - Interrompre les audiences environnementales sur un mégaprojet de développement hydroélectrique au Labrador pourrait faire dérailler toute l'entreprise, d'une valeur de 6,2 milliards \$, ont plaidé jeudi les avocats des promoteurs.

Des milliers d'emplois et des contrats valant des millions de dollars pourraient ainsi être compromis, a déclaré Mahmud Jamal, l'avocat de la société de la Couronne Nalcor, devant la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador.

Des autochtones ont demandé au tribunal d'interrompre les audiences environnementales parce qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés.

Le Conseil communautaire NunatuKavut, qui affirme représenter 6500 descendants des Inuits du sud du Labrador, affirme que Nalcor et le gouvernement provincial ont failli à leur devoir de les consulter et devraient les dédommager. Les droits autochtones seront bafoués si les audiences se poursuivent, estime le conseil.

Nalcor a répliqué en déclarant avoir inclus les NunatuKavut — et neuf autres groupes autochtones — à chaque étape du processus. Le groupe de révision environnementale doit recueillir des informations, pas de discuter des droits des premières nations, a indiqué Me Jamal.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse d'harnacher le cours inférieur du fleuve Churchill à l'aide de barrages et de centrales hydroélectrique à Muskrat Falls et, plus tard, à Gull Island.

Les NunatuKavut ont déposé une revendication territoriale qui couvre une partie de la zone délimitée pour le projet hydroélectrique. Cette réclamation n'a pas encore été approuvée pour négociations par Ottawa. Toute entente prendrait vraisemblablement des années.

SAINT-JEAN, T.-N.-L. - Interrompre les audiences environnementales sur un mégaprojet de développement hydroélectrique au Labrador pourrait faire dérailler toute l'entreprise, d'une valeur de 6,2 milliards

\$, ont plaidé jeudi les avocats des promoteurs.

Des milliers d'emplois et des contrats valant des millions de dollars pourraient ainsi être compromis, a déclaré Mahmud Jamal, l'avocat de la société de la Couronne Nalcor, devant la Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador.

Des autochtones ont demandé au tribunal d'interrompre les audiences environnementales parce qu'ils n'ont pas été suffisamment consultés.

Le Conseil communautaire NunatuKavut, qui affirme représenter 6500 descendants des Inuits du sud du Labrador, affirme que Nalcor et le gouvernement provincial ont failli à leur devoir de les consulter et devraient les dédommager. Les droits autochtones seront bafoués si les audiences se poursuivent, estime le conseil.

Nalcor a répliqué en déclarant avoir inclus les NunatuKavut — et neuf autres groupes autochtones — à chaque étape du processus. Le groupe de révision environnementale doit recueillir des informations, pas de discuter des droits des premières nations, a indiqué Me Jamal.

Ce projet s'inscrit dans une volonté de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse d'harnacher le cours inférieur du fleuve Churchill à l'aide de barrages et de centrales hydroélectrique à Muskrat Falls et, plus tard, à Gull Island.

Les NunatuKavut ont déposé une revendication territoriale qui couvre une partie de la zone délimitée pour le projet hydroélectrique. Cette réclamation n'a pas encore été approuvée pour négociations par Ottawa. Toute entente prendrait vraisemblablement des années.